



Le + syndical
SYMHOSPRIV

www.snmarnu.org www.amuf.fr www.snphar.com www.samu-de-france.fr www.fnms.org
Dr James Brodeur Dr Patrick Pelloux Dr Michel Dru Dr Marc Giroud Dr Philippe Aillères
06 88 60 87 09 06 80 40 09 08 06 73 98 08 52 06 07 75 53 37 06 .60.44.15.13

FEDERATION DE LA PERMANENCE DE SOINS HOSPITALIERE

<p>ANESTHÉSISTES, URGENTISTES ET AUTRES MÉDECINS ASSURANT LA PERMANENCE DES SOINS HOSPITALIÈRE DEMANDENT AUX PLUS HAUTES AUTORITÉS DE L'ÉTAT QUE LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ TIENNE SES ENGAGEMENTS</p>

Il y a un an, la Fédération de la Permanence des soins Hospitalière (FPSH) conduisait un mouvement social largement suivi et recueillant un écho très favorable auprès de la population.

Le 7 Février 2008, ce long conflit s'achevait par la signature, entre la DHOS et la FPSH, d'un protocole d'accord sur l'engagement d'une concertation relative à la permanence des soins. Les thématiques suivantes devaient être abordées : décompte du temps de travail, pénibilité au travail, conditions de valorisation et de reconnaissance du temps de travail de permanence des soins.

Au terme de quelques réunions, un relevé de conclusions sur la reconnaissance et la valorisation de la permanence des soins hospitalière a été signé le 21 mai 2008.

Mais depuis, et en dépit des engagements formels qui avaient été pris, plus rien !

Cette rupture unilatérale a été le fait de la DHOS. La FPSH, de son côté, n'a cessé de réclamer la poursuite du travail de concertation engagé.

Aujourd'hui, de la façon la plus solennelle, la FPSH demande aux plus hautes autorités de l'État que le Ministère de la Santé tienne ses engagements et reprenne immédiatement la concertation.

En l'absence de réponse concrète et rapide, la colère des anesthésistes, des urgentistes et, plus généralement, de tous les médecins de terrain participant à la permanence des soins hospitalière ne pourrait que se renforcer.